

République française

LOZERE

## VEBRON - Commune

Séance du 11 décembre 2023

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 05/12/2023 <i>onze décembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER</i>
<b>Présents : 8</b>	<b>Présents :</b> Alain ARGILIER, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 10</b>	<b>Représentés:</b> Jean-Marc AURES représenté par Alain ARGILIER, Christine DOUTRES représentée par Elsy ROUSSET
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b> <b>Absents:</b> Valérie BLANC <b>Secrétaire de séance:</b>

### Objet: travaux de voiries 2024 - DE\_058\_2023

Pour 2024, il est proposé de faire les travaux de voirie suivants :

- Les Vanels : Re-profilage d'une partie de la chaussée et application d'un enduit bicouche : devis 4982€
- Château d'eau de Vébron : renforcement du chemin avec enrochement aval : devis 5867 €

Aussi il est demandé de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions pour réaliser ces travaux sur 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- **DONNE** Son accord pour la réalisation des travaux de Voirie 2024
- **SOLLICITE** une participation financière auprès des organismes de subventions
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dossier définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Alain ARGILIER  
Maire de VEBRON



RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 20/12/2023  
048-214801938-DE\_058\_2023-DE